

MAIRIE  
DE  
GRAMONT  
82120

Té: 05/63/94/09/88

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance 2010-10 du 06 octobre 2010**

L'an deux mille dix, le six octobre à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de GRAMONT, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORDES Denys, Maire.

**Présents:** Mme BENECH Marie-Pierre, Melle BORDES Stéphanie, Mme DELORME Gisèle, M. ETIENNE Patrice, Mme FOURCADE Claude, M. MOLES Aymeric, M. RAMIREZ Maurice, M. SUNÉ Jean-Claude, M. TRIFFAULT Claude, Mme VILLADIEU Claudine.

**Absent Excusé :**

M. ETIENNE Patrice a été élu secrétaire.

**ORDRE DU JOUR :**

**COMPTE RENDUS DES SEANCES PRECEDENTES :**

Le compte rendu de la séance du 07 juillet 2010 est approuvé à l'unanimité.

**1 : TRAVAUX SALLE DES FETES :** (Délibération N° 2010-10-1)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation et agrandissement de la salle des fêtes et présente l'Avant-projet Sommaire.

A ce stade, le coût des travaux est estimé à 210 000 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'Avant-projet Sommaire et son montant. Il indique que l'on peut obtenir une subvention du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'Etat.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- approuve le montant de l'avant projet sommaire sur la base de 210 000 € HT de travaux,
- sollicite auprès du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'Etat une subvention au taux le plus élevé possible,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

## **2 : CONTRAT PRESTATION AMMENAGEMENT VILLAGE :** (Délibération N° 2010-10-2)

La Commune de GRAMONT souhaite réaliser une étude préalable pour la réalisation des projets suivants :

- Rénovation de bornes en pierre situées à l'entrée du village
- Rénovation de la rue du château sur 40m
- Rénovation d'un mur situé à proximité du château

Monsieur le Maire propose que cette mission soit confiée à la SEMATeG.

La Mission de la SEMATeG consisterait à :

- \*préparer une orientation d'aménagements avec plans et une estimation chiffrée.
- \*constituer les dossiers en vue de l'obtention des subventions.

Cette mission s'élèvera à 3 850 € HT soit 4 604 € TC.

Cette mission pourrait être prise en charge à hauteur de 100% par le fonds de concours départemental.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire
- Décide d'engager la réalisation d'une étude préalable pour les projets de :
  - Rénovation de bornes en pierre situées à l'entrée du village
  - Rénovation de la rue du château sur 40m
  - Rénovation d'un mur situé à proximité du château
- En confie la réalisation à la SEMATeG pour un montant de 3 850€ HT soit 4 604 € TTC
- Sollicite le fonds de concours départemental à hauteur de 100%
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous actes et documents conséquence des présentes

## **3 : PARTICIPATION FRAIS REPAS SENIORS 2010:** (Délibération N° 2010-10-3)

Les Séniors du Canton de Lavit sont invités à une fête des Séniors le 17 décembre 2010. Cette fête est organisée par l'Association de retraités du canton de Lavit «Les Amis de Lomagne». Monsieur Garrigues Conseiller Général propose à chaque commune du canton de prendre charge à hauteur de 12,50€ par personne une partie des frais de repas des participants de leur territoire.

Le conseil municipal après délibération décide, à l'unanimité, de participer au financement de cette journée récréative à hauteur de 12,50€ par participant issu de la commune de Gramont.

#### **4 : ACCES PARCELLES HAMEAU DE GAURAN :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande suivante de Monsieur DOUTRES :

Monsieur DOUTRES souhaite obtenir un CU positif pour une de ces parcelles cadastrée ZT33. Cependant cette parcelle est desservie par un chemin communal qui n'atteint pas la largeur de 3m nécessaire pour l'obtention d'un CU positif.

Monsieur DOUTRES souhaiterait céder à la commune une bande le long de cette parcelle afin que la commune puisse réaliser les aménagements nécessaires sur ce chemin communal.

Monsieur le maire indique que les services de la DDE ont été saisis par l'intermédiaire de l'ATESAT et que ceux-ci doivent donner une réponse quant à la faisabilité et les conséquences financières et règlementaires qui seraient engendrées.

Le Conseil Municipal ne donnera réponse qu'après retour de ces renseignements.

#### **5 : HORAIRES SECRETARIAT DE MAIRIE :**

Le Conseil Municipal donne une suite favorable à la demande de la secrétaire de Mairie Mme MORO de décaler d'une demi-heure l'heure d'ouverture du secrétariat de mairie.

A compter de ce jour, les horaires d'ouverture du secrétariat seront les suivants :

Mardi : 13h30-17h30 (Ouverture au public)

Vendredi : 13h30-17h30

#### **6 : MISE A JOUR DU FICHER DE L'AUTOMATE D'ALERTE ET DE L'ANNUAIRE DE GESTION DE CRISES :**

Monsieur le Maire fait part de la demande de la préfecture de mise à jour du fichier de l'automate d'alerte et de l'annuaire de gestion des crises. Le Conseil Municipal décide l'inscription des coordonnées des personnes suivantes :

BODRES Denys, VILLADIEU Claudine, TRIFFAULT Claude, FOURCADE Claude.

Madame FOURCADE Claude donne un rapide compte-rendu de la réunion du 10 septembre dernier organisée par le service protection civile de la Préfecture de Montauban pour les communes de l'arrondissement de Castelsarrasin. Elle indique que l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) est devenue une priorité pour les services de l'Etat.

Une copie d'un PCS simplifié pour les petites communes rurales sera très prochainement adressée en mairie.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

##### **Poteau Téléphonique ruelle du château :**

Monsieur le Maire indique qu'un courrier sera adressé à FRANCE TELECOM pour demander que ce poteau soit supprimé.

##### **Lions Club :**

Monsieur le Maire fait part d'une remarque de membres du Lions clubs qui demandent à ce que des élus de la commune participent à leur thé dansant. En reconnaissance de la subvention accordée pour le défibrillateur.

Nettoyage chemin derrière le pigeonnier :

Monsieur le Maire remercie Aymeric MOLES pour avoir nettoyé le chemin rural descendant derrière le pigeonnier du village.

AG des l'Association des Maire du Tarn et Garonne :

Monsieur le Maire indique qu'elle aura lieu le 16 octobre 2010 et qu'un membre du Conseil Municipal a la possibilité de l'accompagner. Après un tour de table, Monsieur RAMIREZ Maurice est désigné.

La séance est levée à 23h15

**Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance du 06/10/2010 :**

Délibération N° 2010-10-1 : Travaux Salle des Fêtes : Validation APS et demandes de subvention

Délibération N° 2010-10-2 : Aménagement Village : Contrat de prestation SEMATeG.

Délibération N° 2010-10-3 : Participation frais repas seniors 2010 :

**Signatures Membres du Conseil Municipal :**

BORDES Denys	MAIRE	Présent	
VILLADIEU claudine	1er Adjoint	Présent	
RAMIREZ Maurice	2ème Adjoint	Présent	
TRIFFAULT Claude	3ème adjoint	Présent	
BORDES Sétphanie	Conseiller	Présent	
BENECH Marie-Pierre	Conseiller	Présent	
DELORME Gisèle	Conseiller	Présent	
ETIENNE Patrice	Conseiller	Présent	
FOURCADE Claude	Conseiller	Présent	
MOLES Aymeric	Conseiller	Présent	
SUNÉ Jean-claude	Conseiller	Présent	